



ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES

5 Allée de la Louée
BP 406
58004 NEVERS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

etc
AUDIT

LE PARTAGE DES VALEURS

www.groupe-etc.fr

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHES

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Michel FORTÉ
Claude BERTHOUD
Bernard THIESSON
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER

**ASS. MISSION LOCALE POUR LES JEUNES
DU BASSIN DE NEVERS**

Siège social : 5, Allée de la Louée

BP 406

58004 - NEVERS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cabinet : ETC AUDIT

Siège social : Place de l'Europe – 89 000 St Georges-Sur-Baulches

Bureau de Nevers : 2 rue des Grands Jardins – BP 10011 – 58022 NEVERS CEDEX

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

SARL ETC AUDIT

**Association MISSION LOCALE JEUNES
BASSIN NEVERS
ESPACE SALENGRO
58004 NEVERS**

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Tests sur les subventions

Risques identifiés

L'association réalise son activité à l'aide de nombreuses subventions.

Nous avons considéré que le suivi des subventions est un point clef de la continuité de l'association.

Notre réponse

L'ensemble des subventions fait l'objet d'un suivi constant et régulier qui permet d'assurer la pérennité de l'association.

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre et le formalisme réalisé pour le suivi des dossiers qui permettent l'obtention des subventions.

Nous avons apprécié l'application des fonds dédiés et suivi l'application de celui-ci en fonction des conventions signées pour l'obtention des subventions.

Provision pour risques et charges

Risques identifiés

L'association a fait l'objet sur l'exercice de litiges, contentieux pouvant avoir un impact sur les comptes de l'association.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clef de l'audit compte-tenu des montants en jeu.

Notre réponse

Dans le cadre de l'audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures en cours et recenser l'ensemble des risques,
- prendre connaissance de l'analyse des risques,
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions,
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers,

Le 15 Avril 2019

Le Commissaire aux comptes

ETC AUDIT,

Représenté par DELZAIVE Stéphane

BILAN AU 31/12/2018

ACTIF	BRUT	AMORTISSE- MENTS ET PROVISIONS	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	16 349,43	16 083,27	266,16	357,19
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installation Technique - Matériel et Outillage Industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	243 693,42	228 415,40	15 278,02	23 210,92
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	26 429,00	-	26 429,00	23 482,00
Total.....	286 471,85	244 498,67	41 973,18	47 050,11
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, marchandises	-	-	-	-
Créances				
Créances usagers (clients) et comptes rattachés	3 489,62	-	3 489,62	838,16
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Subventions à recevoir	206 659,89	-	206 659,89	189 271,84
Trésorerie				
Valeurs Mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	496 335,28	-	496 335,28	467 519,57
Total.....	706 484,79	-	706 484,79	657 629,57
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 510,19	-	6 510,19	4 308,28
Total.....	6 510,19	-	6 510,19	4 308,28
TOTAL ACTIF.....	999 466,83	244 498,67	754 968,16	708 987,96

BILAN AU 31/12/2018

PASSIF	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	51 359,88	51 359,88
Report à nouveau	172 716,00	254 893,45
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-	-
Résultat exercice	61 051,14	- 82 177,45
Subvention d'investissement	-	-
Total.....	285 127,02	224 075,88
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	46 969,78	42 296,95
Provisions pour personnel CDD	4 470,17	8 227,98
Provisions pour litiges	-	43 152,68
Autres provisions	-	-
Total.....	51 439,95	93 677,61
FONDS DEDIES		
Fonds Dédiés sur activité principale	-	-
Fonds Dédiés sur activité spécifiques	171 977,00	161 285,33
Total.....	171 977,00	161 285,33
DETTES		
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 998,20	39 422,72
Dettes fiscales et sociales	150 372,75	155 619,38
Autres dettes	-	-
Total.....	199 370,95	195 042,10
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	47 053,24	34 907,04
Total.....	47 053,24	34 907,04
TOTAL PASSIF.....	754 968,16	708 987,96

COMPTE DE RESULTAT 2018

PRODUITS		ANNEE 2017	ANNEE 2018	EVOLUTION EN %
74	TOTAL DES SUBVENTIONS	1 288 814,19	1 252 952,77	-2,78%
741	TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN ACTIVITE PRINCIPALE	939 624,66	923 565,11	-1,71%
7411	TOTAL DES SUBVENTIONS DE L' ETAT	522 262,55	506 035,00	-3,11%
74111	DIRECCTE - Convention Pluriannuelle d'Objectifs	522 262,55	506 035,00	-3,11%
7412	TOTAL CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES PUBLICS	96 271,00	96 356,00	0,09%
74122	POLE EMPLOI - Projet local de coopération	96 271,00	96 356,00	0,09%
7413	TOTAL SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	321 091,11	321 174,11	0,03%
741313	REGION Bourgogne Franche Comté - Fonctionnement	138 644,00	138 764,00	0,09%
74132121	Conseil Départemental - Accompagnement	48 447,11	48 410,11	-0,08%
741342	Communauté d'Agglomération Nevers - Fonctionnement	116 000,00	116 000,00	0,00%
741343	Communauté de Communes du Sud Nivernais - Fonctionnement	18 000,00	18 000,00	0,00%
7417	TOTAL AIDES DES ORGANISMES PRIVES	0,00	0,00	
7417	AGEFIPH	0,00	0,00	
742	TOTAL SUBVENTIONS LIEES AUX ACTIVITES SPECIFIQUES	346 961,53	327 179,66	-5,70%
74215	CGET/DRDJSCS - Poste FONJEP	5 011,00	5 011,00	0,00%
74253	Conseil Départemental - FDAJ Collectif	2 600,00	4 257,00	63,73%
74256	CGET/DRDJSCS - Parrainage	2 745,00	4 575,00	66,67%
74257	DIRECCTE - Parrainage	10 065,00	11 590,00	15,15%
74271	DIRECCTE - Garantie Jeunes	240 000,00	272 000,00	13,33%
74272	DIRECCTE - FIPJ (Collectif)	1 680,85	0,00	
74278	DIRECCTE - Accompagnement Emplois d'avenir	30 332,00	0,00	
74279	DIRECCTE - Accompagnement Jeunes décrocheurs scolaires (ANI)	450,00	0,00	
74283	FIPDR - Justice	2 800,00	2 800,00	0,00%
74284	ASP - Services civiques	4 976,68	8 446,66	69,72%
74285	SPIP - Justice	5 000,00	4 500,00	-10,00%
74286	DIRECCTE - Justice	8 030,00	0,00	
74287	FSE - Accompagnement Emplois d'Avenir	33 271,00	0,00	
74291	Conseil Départemental - Echo des Jeunes	0,00	10 000,00	
74292	DRJSCS - Echo des Jeunes	0,00	3 000,00	
74291	CAF - Echo des Jeunes	0,00	1 000,00	
745	FONDS GERES POUR COMPTE D'AUTRUI	2 228,00	2 208,00	-0,90%
74512	Conseil Départemental - Frais de Gestion FDAJ	2 228,00	2 208,00	-0,90%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	428,10	0,98	-99,77%
758	Produits divers de gestion courante	428,10	0,98	-99,77%
76	PRODUITS FINANCIERS	1 119,15	812,07	-27,44%
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	
768	Autres produits financiers	1 119,15	812,07	-27,44%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	250,00	
770	Produits exceptionnels	0,00	250,00	

COMPTE DE RESULTAT 2018

772	Produits sur exercices antérieurs	0,00	0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	14 400,00	208 195,82	1345,80%
78151	Reprises sur provisions - retraites	0,00	0,00	
78152	Reprises sur provisions pour risques et charges - CDD	0,00	3 757,81	
7875	Reprises sur provisions exceptionnelles	0,00	43 152,68	
7894	Report des ressources non utilisées sur subv. Attribuées des exercices antérieurs	14 400,00	161 285,33	1020,04%
79	TRANSFERTS DE CHARGES	90 136,99	89 749,18	-0,43%
791	Transferts de charges d'exploitation	90 136,99	89 749,18	-0,43%
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		1 394 898,43	1 551 960,82	11,26%
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		82 177,45	0,00	
TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT		1 477 075,88	1 551 960,82	5,07%

	FONDS GERES POUR COMPTE D'AUTRUI	48 845,00	55 207,16	13,03%
467018	Conseil Départemental - Fonds d'Aide aux Jeunes	46 345,00	52 707,16	13,73%
467018	CCAS de NEVERS - Fonds d'Aide aux Jeunes	2 500,00	2 500,00	0,00%

		ANNEE 2017	ANNEE 2018	EVOLUTION EN %
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	34 695,50	36 316,67	4,67%
870	Apports en personnel mis à disposition à titre gratuit	24 546,50	22 913,21	-6,65%
	ARML (Psychologue)	11 516,00	9 948,00	-13,62%
	Maison de l'Emploi et de l'Economie DECIZE (Agent d'accueil)	13 030,50	12 965,21	-0,50%
870	Apports de biens et services	10 149,00	13 403,46	32,07%
	ARML (Accès internet, messageries et communication)	4 149,00	4 681,00	12,82%
	Etablissements publics de coopération intercommunale (CCSN : Locaux Decize)	6 000,00	6 000,00	0,00%
	MCNA (MAD salles Echo des Jeunes)	0,00	1 702,50	
	Mairie Nevers (MAD matériels Echo des Jeunes)	0,00	1 019,96	

	CHARGES	ANNEE 2017	ANNEE 2018	EVOLUTION EN %
60	ACHATS	17 414,42	15 500,81	-10,99%
606101	Electricité	4 982,34	3 526,49	-29,22%
6061011	Gaz	4 290,28	3 950,42	-7,92%
606102	Eau	706,65	296,46	-58,05%
606103	Carburant	1 213,36	1 395,66	15,02%
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 748,95	2 560,53	46,40%
6064	Fournitures administratives	4 472,84	3 771,25	-15,69%
61	SERVICES EXTERIEURS	97 829,99	92 545,26	-5,40%
613001	Loyer Mission Locale	34 268,40	35 155,74	2,59%
613002	Location Photocopieurs	5 306,21	1 166,01	-78,03%
613003	Autres Locations	1 652,62	2 745,06	66,10%
613004	Location Machine à affranchir	606,83	617,69	1,79%
613005	Location garages	1 062,60	1 063,30	0,07%

COMPTE DE RESULTAT 2018

614	Charges locatives	299,34	281,20	-6,06%
615001	Entretien Locaux	18 190,48	18 537,28	1,91%
615002	Maintenances photocopieurs	18 330,10	15 202,20	-17,06%
615003	Autres frais d'entretien	4 657,14	3 318,35	-28,75%
615004	Entretien Decize	2 941,66	2 809,56	-4,49%
615005	Maintenances informatiques	1 213,00	2 748,69	126,60%
615006	Maintenance chauffage	799,49	814,24	1,84%
616	Primes d'assurances	7 726,80	7 328,86	-5,15%
6181	Documentation générale	775,32	757,08	-2,35%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	77 598,39	95 716,86	23,35%
621	Personnel extérieur à l'association	6 484,59	3 178,22	-50,99%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	18 282,00	33 858,50	85,20%
623	Annonces, insertions, imprimés, divers	3 412,88	5 552,58	62,69%
625101	Frais de Déplacements	16 981,42	20 050,31	18,07%
6257	Missions Réceptions	1 069,01	2 606,59	143,83%
62601	Téléphone Mission Locale	11 356,87	11 578,15	1,95%
62602	Hébergement SIMILO	9 746,40	8 752,32	-10,20%
6263	Affranchissements	5 135,63	5 050,19	-1,66%
627	Services Bancaires et assimilés	782,85	776,29	-0,84%
6282	Cotisations	4 346,74	4 313,71	-0,76%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	57 517,23	51 908,03	-9,75%
6311	Taxe sur les salaires	37 474,23	34 272,03	-8,55%
6333	Participation à la formation professionnelle continue	20 043,00	17 636,00	-12,01%
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 016 773,60	997 750,08	-1,87%
6411	Rémunération du personnel salarié	713 334,13	672 143,95	-5,77%
6412	Variation de la provision pour congés à payer	901,26	7 399,30	721,00%
64121	Variation de la provision pour RTT	-88,55	765,25	-964,20%
6413	Primes et gratifications	7 561,60	0,00	
6414	Indemnités et avantages divers	1 338,51	21 183,04	1482,58%
6451	Charges URSSAF	205 463,39	190 407,19	-7,33%
6452	Charges sociales sur congés à payer	1 757,45	3 584,58	103,96%
64521	Charges sociales sur RTT	78,75	348,10	342,03%
6453	Charges Retraites	33 295,85	34 280,08	2,96%
6455	Charges Prévoyance	15 084,71	14 231,57	-5,66%
6456	Complémentaires santé	7 403,96	7 266,45	-1,86%
647	Autres charges sociales	1 785,24	515,57	-71,12%
6475	Médecine du travail	3 152,40	3 108,00	-1,41%
6481	Formation du personnel	25 704,90	42 517,00	65,40%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	196,55	544,66	177,11%
6516	Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	375,06	
658	Charges diverses de gestion courante	196,55	169,60	-13,71%
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 620,74	49 379,59	547,96%
6713	Charges exceptionnelles	0,00	250,00	
672	Charges sur exercices antérieurs	7 620,74	49 129,59	544,68%
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS	202 124,96	187 564,39	-7,20%
681	Dotations aux amortissements des immobilisations	14 451,22	10 914,56	-24,47%

COMPTE DE RESULTAT 2018

68151	Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 834,31	4 672,83	21,87%
68152	Dotations aux provisions sur contrats précaires	4 475,62	0,00	
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles	18 078,48	0,00	
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées	161 285,33	171 977,00	6,63%
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 477 075,88	1 490 909,68	0,94%
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)	0,00	61 051,14	
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT	1 477 075,88	1 551 960,82	5,07%

	FONDS GERES POUR COMPTE D'AUTRUI	30 898,21	36 478,76	18,06%
467018	Conseil Départemental - Fonds d'Aide aux Jeunes individuel	30 898,21	34 978,76	13,21%
467013	DDT NIEVRE PDASR - Concours permis	0,00	1 500,00	

		ANNEE 2017	ANNEE 2018	EVOLUTION EN %
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	34 695,50	36 316,67	4,67%
861	Mise à disposition gratuite de biens et services	10 149,00	13 403,46	32,07%
	ARML (Accès internet, messageries et communication)	4 149,00	4 681,00	12,82%
	Etablissements publics de coopération intercommunale (CCSN : Locaux Decize)	6 000,00	6 000,00	0,00%
	MCNA (MAD salles Echo des Jeunes)	0,00	1 702,50	
	Mairie Nevers (MAD matériels Echo des Jeunes)	0,00	1 019,96	
864	Mise à disposition gratuite de personnel	24 546,50	22 913,21	-6,65%
	ARML (Psychologue)	11 516,00	9 948,00	-13,62%
	Maison de l'Emploi et de l'Economie DECIZE (Agent d'accueil)	13 030,50	12 965,21	-0,50%

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la Mission Locale Jeunes de Nevers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le bilan de l'exercice présente un total de 754 968,16 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total « produits » de 1 551 960,82 euros et un total « charges » de 1 490 909,68 euros, dégagant ainsi un résultat excédentaire de 61 051,14 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Il a une durée de 12 mois.

I. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable et conformément aux dispositions du plan comptable des associations. Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux du plan comptable général.

Les options comptables applicables à compter de 2018, au regard des nouvelles règles, sont exercées et mentionnées individuellement, au fur et à mesure de leur application.

Seules les informations significatives sont indiquées.

II. Méthodes comptables

L'entité a retenu la méthode prospective pour l'application des nouvelles règles sur les actifs au titre de l'exercice 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a procédé à la comptabilisation des engagements pour retraite.

Les principales méthodes d'évaluation ci-après ont été retenues pour les divers postes des comptes annuels :

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ; les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.

Compte tenu des seuils d'activité, par dérogation aux nouveaux principes comptables, l'entité amorti comptablement ses immobilisations non décomposables selon la durée d'usage. Les biens décomposables sont amortis en fonction de leur durée normale d'utilisation (à l'exception des immeubles de placements). Un composant est identifié s'il représente un élément significatif de l'immobilisation principale, lorsque sa durée réelle d'utilisation est différente de celle attendue pour le bien dans son ensemble.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif immobilisé est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est considérée.

Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissement utilisés par l'entité :

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Installations générales, agencements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier et matériel de bureau et d'informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	3 à 8 ans

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Début exercice Valeurs brutes	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice Valeurs brutes
Immobilisations incorporelles	16 134,19 €	574,99 €	359,75 €	16 349,43 €
Immobilisations corporelles	244 551,01 €	2 315,64 €	3 173,23 €	243 693,42 €
Immobilisations financières	23 482,00 €	2 947,00 €	0,00 €	26 429,00 €
TOTAL GENERAL	284 167,20 €	5 837,63 €	3 532,98 €	286 471,85 €

- Amortissements

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 777,00 €	666,02 €	359,75 €	16 083,27 €
Immobilisations corporelles	221 340,09 €	10 248,54 €	3 173,23 €	228 415,40 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	237 117,09 €	10 914,56 €	3 532,98 €	244 498,67 €

- Provisions

TABLEAU DES PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges	8 227,98 €	0 €	3 757,81 €	4 470,17 €
Provisions pour litiges	43 152,68 €	0 €	43 152,68 €	0 €
Provisions exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciation des stocks	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	42 296,95 €	4 672,83 €	0 €	46 969,78 €
TOTAL GENERAL	93 677,61 €	4 672,83 €	46 910,49 €	51 439,95 €

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées lorsqu'apparaît une perte probable.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
<u>CREANCES</u>			
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachés à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres créances	0	0	0
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances usagers	3 489,62 €	3 489,62 €	0
Personnel et comptes rattachés			0
Autres créances (Subventions à recevoir)	206 659,89 €	206 659,89 €	0
TOTAL	210 149,51 €	210 149,51 €	0
<u>DETTES</u>			
<u>Dettes financières :</u>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0
<u>Autres dettes :</u>			
Dettes fournisseurs	48 998,20 €	48 998,20 €	0
<u>Autres dettes :</u>			
- Dettes fiscales ou sociales	150 372,75 €	150 372,75 €	0
- Autres dettes	0	0	0
TOTAL	199 370,95 €	199 370,95 €	0

- **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- **Indemnités de départ en retraite**

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite non couverts par une assurance font l'objet d'une provision au bilan pour 46 969,78 euros.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté du salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turn-over des effectifs. L'engagement est évalué en incluant les charges sociales. Seuls les engagements de retraite présentant un impact significatif à court terme font l'objet d'une valorisation.

- **Indemnités de précarité**

Les engagements d'indemnités de précarité concernent 2 salariés présents au 31/12/2018 et font l'objet d'une provision au bilan pour 4 470,17 euros.

- **Personnels mis à disposition à la Mission Locale**

Au cours de l'exercice 2018, la Mission Locale a bénéficié de personnels mis à disposition :

- Un agent Psychologue de l'ADESS 58 à temps partiel (40%) du 12/02/2018 au 31/08/2018 pour un coût de 9 948 €.

- **Cumul des trois meilleurs salaires bruts et déplacements en 2018 : 123 587,97 €.**

- **Fonds dédiés**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (Compte 194) (a)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789) (b)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689) (c)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (a)-(b)+(c)
DIRECCTE Garantie Jeunes 2017	129 173,33 €	129 173,33 €	129 173,33 €	0,00 €	0,00 €
DIRECCTE Garantie Jeunes 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169 920,00 €	169 920,00 €
DIRECCTE EAV 2017	15 106,00 €	15 106,00 €	15 106,00 €	0,00 €	0,00 €
FSE EAV 2017	14 406,00 €	14 406,00 €	14 406,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL FDAJ CO Estime de soi 2017	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL FDAJ CO Estime de soi 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 057,00 €	2 057,00 €
TOTAL	161 285,33 €	161 285,33 €	161 285,33 €	171 977,00 €	171 977,00 €

- **Fonds gérés pour compte d'autrui dont les bénéficiaires sont les jeunes**

Au cours de l'exercice 2012, un rappel de la DIRECCTE Bourgogne a été fait à l'ensemble des Missions Locales concernant l'enregistrement comptable des aides financières faites aux jeunes :

Les aides indirectes (collectives) sont enregistrées dans un compte de produits (classe 7) et
Les aides directes (individuelles) sont enregistrées dans un compte de tiers (classe 4).

Les années antérieures à 2012, les aides individuelles aux jeunes étaient saisies en comptes de charges et en comptes de produits pour les subventions correspondantes.

En 2012, les aides individuelles faites aux jeunes sont saisies en comptes de tiers et les subventions correspondantes également en comptes de tiers.

En effet, concernant les aides faites directement aux jeunes, la Mission Locale fait office de « boîte aux lettres » et ne doivent donc pas figurées au compte de résultat.

III. Hors bilan

- **Droit individuel à la formation (D.I.F.) / Compte Personnel de Formation (C.P.F.)**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1^{er} janvier 2015, mais les salariés ne perdent pas leurs heures qu'ils pourront mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020.

Le nombre de salarié ayant demandé un CPF au cours de l'année 2018 : 1

Le nombre de salarié ayant bénéficié d'un CPF au cours de l'année 2018 : 1

Le nombre de salariés ouvrant droit au CPF au 31.12.2018 : 26



LE PARTAGE DES VALEURS

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHES

Tél. : + 33 (0)3 86 48 12 12
Fax : + 33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Michel FORTÉ
Claude BERTHOUD
Bernard THIESSON
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER

**ASS. MISSION LOCALE POUR LES JEUNES
DU BASSIN DE NEVERS**

Siège social : 5, Allée de la Louée

BP 406

58004 - NEVERS CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cabinet : ETC AUDIT

Siège social : Place de l'Europe – 89 000 St Georges-Sur-Baulches

Bureau de Nevers : 2 rue des Grands Jardins – BP 10011 – 58022 NEVERS CEDEX

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

SARL ETC AUDIT

SARL AU CAPITAL DE 15 000 € • SIÈGE SOCIAL : PLACE DE L'EUROPE - 89000 ST GEORGES-SUR-BAULCHES
SIRET 493 539 944 00014 • APE 6920 Z • 493 539 944 R.C.S.AUXERRE • N° T.V.A. U.E. FR 10 493 539 944

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHES

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**Association MISSION LOCALE JEUNES
BASSIN NEVERS
ESPACE SALENGRO
58004 NEVERS**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Michel FORTÉ
Claude BERTHOUD
Bernard THIESSON
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvelles sur l'exercice

I. 1. – Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Daniel BOURGEOIS, Vice président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Objet : Convention « Etats généraux de la jeunesse » signée par Alain LASSUS Président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Montant : 10 000 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. Conventions autorisées au cours de l'exercice

II. 1. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Denis THURIOT, Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers représenté par Madame Christine VILETTE.

Objet : Convention d'objectifs.

Montant : 116 000 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. 2. - Convention

Personne concernée du Conseil d'Administration : Monsieur Yves HUTIN, Directeur Territoriale Pôle Emploi.

Objet : Avenant au projet local de coopération signé par Madame Christelle MARCHAL Directrice d'Agence Pole emploi de Nevers.

Montant : 96 356 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. 3. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie TOURNOIS, Directrice Départementale du travail et de l'Emploi représentée par Monsieur Jean RIBEIL.

Objet : Convention sur l'accompagnement des emplois d'avenir.

Montant : 11 590 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

II. 4. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Daniel BOURGEOIS, Vice président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Objet : Convention cadre relative à l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes dans la Nièvre et avenant signés par Monsieur Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Montant : 48 410.11 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. 5. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie TOURNOIS, Directrice Départementale du travail et de l'Emploi représentée par Madame Eliane MERLIN.

Objet : Mise en œuvre de la Convention pluriannuelle d'objectif signée par le Préfet de Région et avenant signé par Madame Eliane MERLIN.

Montant : 506 035 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. 6. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Madame Sylvie TOURNOIS, Directrice Départementale du travail et de l'Emploi représentée par Madame Eliane MERLIN.

Objet : Convention pluriannuelle relative à la mise en œuvre de la garantie jeune

Montant : 272 000 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. 7. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Daniel BOURGEOIS, Vice président du Conseil Départemental de la Nièvre.

Objet : Convention relative aux fonds départemental d'aide aux jeunes.

Montant : 57 415.16 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

II. 8. - Convention

Personnes concernées du Conseil d'Administration : Monsieur Joël MATHURIN.

Objet : Subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) signé par Monsieur Joël MATHURIN, Préfet de la Nièvre.

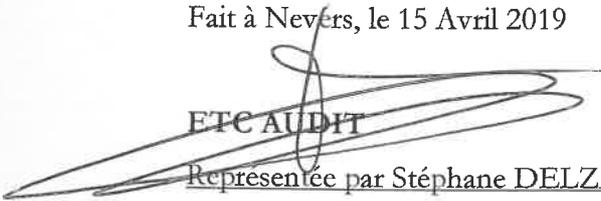
Montant : 2 800 € au titre de l'exercice 2018.

Durée de la convention : du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

III. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés qu'aucune convention approuvée au cours d'exercices antérieurs, ne s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Fait à Nevers, le 15 Avril 2019


ETC AUDIT

Représentée par Stéphane DELZAIVE

Commissaire aux Comptes